



Fonction Publique
Territoriale

24-391

ARRÊTÉ

Portant inscription sur la liste d'aptitude au grade d'AGENT DE MAITRISE au titre de la Promotion Interne

N/Réf. : MG/BdK/AZ

Le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 portant transformation de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2013 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des Commissions Administratives Paritaires,

Vu l'arrêté n° 21-198 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire en date du 11 juin 2021, portant établissement des lignes directrices de gestion relatives à la Promotion Interne,

Vu les demandes d'inscription formulées par les Autorités Territoriales des Collectivités Territoriales et Etablissements Publics affiliés au Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que le Président arrête la liste d'aptitude,

ARRÊTE

Article 1er :

La liste d'aptitude au grade d'Agent de Maitrise au titre de la Promotion Interne, pour l'année 2024, est fixée comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-037-283700128-20241106-24_391-AR

- ALFRED Bastien
- AYMARD Rémi
- BELLIARD Franck
- BENNAR Abderahim
- BOUGET Béatrice
- BOURGAUX Anthony
- CALMARD Malika
- DESLIS Simon
- FOUSSARD Benjamin
- FREMONT Frédéric
- HIDALGO Cédric
- POPINET Christophe
- RABATE David
- RENAUDIN Audrey
- RENAULT Stéphane
- RYCKENBUSH Sophie
- THIREAU Stéphane
- VERNA Sophie
- VILLENEUVE Arnaud
- VIVIEN Bryann

Article 2 :

La validité de la présente liste d'aptitude est de 2 ans, soit du **1^{er} décembre 2024 au 30 novembre 2026**, renouvelable dans la limite de 4 ans, soit jusqu'au 30 novembre 2028.

Article 3 :

Cette liste sera adressée à Monsieur le préfet d'Indre-et-Loire et publiée au Bulletin des Offres et Demandes d'Emplois (format informatique).

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à TOURS, le 6 novembre 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

Publié le :

06 NOV. 2024

Le Président du Centre de Gestion
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT

REÇU EN PREFECTURE

le 06/11/2024

Application agréée E-legalite.com

99_AR-037-283700128-20241106-24_391-AR